

# Bienvenue à Langage & Intégration



Version LSF  
disponible en vidéo



# C'est quoi l'IDA ?

L'IDA est là pour t'accompagner.

C'est pour :

- les enfants sourds (qui entendent peu ou pas),
- les enfants qui ont des difficultés pour parler ou comprendre les mots,
- et parfois les enfants qui voient le monde un peu différemment.

L'IDA c'est une partie du Centre Surdit  Langage (CSL).

  l'IDA tu apprends comme dans une  cole.

Par exemple tu apprends

- le fran ais
- les math matiques
- Les autres mati res.

Tu peux aussi apprendre la langue des signes.



\*IDA : Institut pour D ficients Auditifs

# Que fait-on à l'IDA ?

À l'IDA, il y a plusieurs adultes qui sont là pour te soutenir.

Ils ont des métiers différents et ils t'accompagnent :

- à mieux apprendre,
- à te débrouiller dans la vie de tous les jours (comme t'habiller, te repérer, organiser ton temps...),
- à mieux t'exprimer et comprendre les autres,
- et à faire les choses que tu aimes.

Tous ces adultes travaillent ensemble pour que tu sois bien accompagné(e) !



# J'ai un projet personnalisé



## Ton projet personnalisé :

- toi
- ta famille,
- et les adultes de l'IDA

parlez ensemble pour construire ton projet.

Tout le monde réfléchit avec toi.

Ensemble on construit ton projet.

Le projet personnalisé explique :

- je fais quoi ?
- pourquoi je fais ça ?
- j'apprends quoi ?
- je travaille avec qui ?
- je veux quoi ?

Tout le monde signe ton projet.

Tout le monde respecte ton projet.

## **Tu décides de ton projet.**

Tes parents peuvent t'aider si c'est difficile pour toi de dire ce dont tu as envie.



## **Ton entretien avec ton référent.**

Tu vas rencontrer un adulte qui va aider à construire le projet le plus adapté à tes besoins.

Pour cela, il a besoin de bien te connaître : il écoute ce que toi et tes parents avez à dire.



# Mon projet, mes choix

## Ton emploi du temps pour l'année :

Pour t'aider à atteindre tes objectifs cette année, ton emploi du temps contient tout ce qu'il te faut :

- des temps pour apprendre,
- des moments pour te faire accompagner,
- et des activités pour te sentir bien.



## C'est quoi une journée à l'IDA ?



Le matin, on arrive avec les taxis à 8h15.

On commence à 8h30.

Mes accompagnements durent jusqu'à 11h30.

Il y a une récréation à 10h00.

Ensuite, on va à la cantine.



L'après-midi il y a encore des accompagnements.

On termine à 16h00.

Ensuite, on rentre en taxi.



Dans la journée, je peux voir :

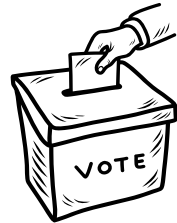
- la maîtresse
- l'orthophoniste
- l'éducateur
- la psychomotricienne
- ....



# Comment je participe et je donne mon avis ?

**Il y a des réunions de CVS (Conseil de la Vie Sociale)  
avec :**

- les délégués des enfants
- le directeur
- les délégués des professionnels
- les délégués des parents.



Dans les réunions du CVS, il y a aussi une personne qui représente l'association. Cette personne aide à faire en sorte que tout fonctionne bien à l'IDA.

Elle fait partie d'un groupe important qu'on appelle le conseil d'administration.

**Le délégué des enfants est élu par les enfants.**

À la réunion le délégué dit :

- les envies
- les problèmes
- et les idées des enfants

**Voici le contact de mon cvs :**

[cvsalbertcamus@protonmail.com](mailto:cvsalbertcamus@protonmail.com)



# J'ai des droits

## Et si j'ai une question ou un problème ?

Si moi ou mes parents avons une question ou une réclamation, on peut :

- écrire à **contact.csl@asso-li.fr**
- envoyer un courrier.



## Et s'il y a un gros problème ?

Si mes parents ne sont pas d'accord avec l'IDA :

- ils peuvent contacter le **CVS** :  
**cvsalbertcamus@protonmail.com**
- Ils peuvent écrire au siège de l'association :  
**reclamation@asso-li.fr**
- Ils peuvent aussi appeler un médiateur.

Le médiateur est une personne qui aide à trouver une solution.

On peut trouver le téléphone du médiateur sur le site internet en regardant le QR code.



Personne qualifiée

## Mes informations sont protégées

Les informations sur moi (comme mon prénom, mon âge, mon suivi médical) sont gardées en sécurité.

Moi ou mes parents pouvons demander à les voir ou poser des questions à tout moment.

Les professionnels de l'IDA s'engagent à accueillir chaque enfant et jeune dans le respect et la bienveillance en tenant compte de ses besoins et de sa personnalité.

## Charte des droits et libertés de la personne accueillie

J'ai le droit

1

d'être traité comme les autres, sans tenir compte

- de qui je suis,
- de mon apparence
- de ce que je crois

2

d'avoir une aide adaptée à mes besoins personnels

3

d'avoir des informations faciles à comprendre sur :

- mon établissement
- les services
- mes droits

4

- de choisir les services qui me conviennent
- de comprendre ce que cela signifie
- de participer à mon projet d'accueil
- Ma famille peut m'aider

5

de changer d'avis sur l'aide que je reçois

6

de garder contact avec ma famille et mes amis

7

- d'être respecté
- d'avoir ma vie privée protégée

sauf si une décision de justice dit autrement

de suivre ma religion si cela ne dérange pas les autres

12

8

- d'être protégé
- d'avoir des soins pour ma sécurité et ma santé
- mes informations personnelles doivent rester secrètes

9

- de me déplacer où je veux
- de garder mes affaires

10

- qu'on respecte mes émotions et mes relations sociales
- d'être accompagné dans les moments difficiles de ma vie

11

- de participer à la vie citoyenne
- je dois pouvoir voter et donner mon avis
- les professionnels doivent m'aider à le faire

Retu et validé par Tess et Anthony du collectif CAP'acité (www.capacite.net)



www.ada.com/fr/actualite-de-9000

## Et après l'IDA ?

Je peux être accompagné par l'IDA de 3 ans jusqu'à 12 ans.

Après, je peux encore contacter le service pendant 3 ans si j'en ai besoin.

Pour la suite, il y a plusieurs possibilités, je continue ma scolarité au moins jusqu'à mes 16 ans, quels que soient mes choix. Et si j'ai besoin d'être soutenu, je peux continuer à être accompagné par un autre service, comme un SESSAD\*.

📌 Ma famille peut demander un rendez-vous avec l'assistante sociale de l'IDA pour être aidée dans les démarches.

*\*SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile*



# Numéros utiles

## 119 – Pour les enfants en danger ou les parents en difficulté

Tu peux appeler le 119 si toi ou un autre enfant êtes en danger.

Par exemple : si un enfant est frappé, insulté, maltraité ou voit des choses très violentes.

Tu peux appeler gratuitement, à tout moment, même la nuit. Un adulte peut aussi appeler le 119 s'il est inquiet pour un enfant ou s'il a besoin d'aide pour mieux s'occuper de lui.

Un adulte formé t'écouterà et t'aidera.

## 114 – Pour les urgences si tu entends ou parles difficilement

Le 114 est un numéro d'urgence pour les personnes qui ne peuvent pas bien entendre ou parler.

Tu peux envoyer un message ou utiliser une appli spéciale pour faire une visio.

C'est gratuit et disponible 24h/24 et 7j/7.

## 30 18 – Contre le harcèlement

Le 30 18 est le numéro national contre toutes les formes de harcèlement, y compris le cyberharcèlement.

Il est gratuit, anonyme et confidentiel.

Tu peux appeler si tu es élève, parent ou professionnel.

Disponible 7 jours sur 7, de 9h à 23h, pour poser des questions ou faire un signalement.

Il existe aussi une application mobile.



Tu peux prendre connaissance de tous les droits de l'enfant sur le site internet du 119 [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr) ou en flashant ce QR Code !



### Application gratuite Urgence 114



Téléchargez sur



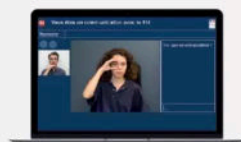
N'attendez pas d'avoir une urgence, téléchargez l'application Urgence 114.

Dès que vous avez téléchargé l'application :

- 1 Acceptez les autorisations
- 2 Enregistrez vos coordonnées personnelles à l'avance



### Site internet [www.urgence114.fr](http://www.urgence114.fr)



Sur le site internet [www.urgence114.fr](http://www.urgence114.fr) enregistrez vos coordonnées personnelles à l'avance pour gagner du temps.



+ INFORMATIONS [www.info.urgence114.fr](http://www.info.urgence114.fr)

# Livret d'accueil des enfants, des jeunes et de leurs parents

## Langage & Intégration - Centre Surdit  Langage Albert Camus

Institut pour D ficients Auditifs (IDA)

**Adresse :** 2 All e de Nancy 91300 Massy

**T l phone accueil :** 01.69.30.23.69

**Email :** contact.csl@asso-li.fr

Flasher ce QR Code pour obtenir l'itin raire vers l'IDA :



Ce livret d'accueil a  t   crit le :  
21/01/2026

Adh rez   l'Association Langage & Int gration :

<https://langageetintegration.org/adhesion/>



**Association Langage & Int gration**

**<https://langageetintegration.org/>**

Si ge social : 8 avenue Montaigne – Maille Nord II  
93160 NOISY-LE-GRAND

01.84.81.16.00 / Mail : [contact@asso-li.fr](mailto:contact@asso-li.fr)

SIRET : 312273592 00286 APE : 8891B

